

# AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

*En application du décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.*

## RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOUSSAIS

### Objet de la concertation

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur la commune de Boussais dans les Deux-Sèvres(79), la société VALECO a décidé de mettre en place une procédure de concertation préalable dans un périmètre de 6 kilomètres autour de la zone d'étude du projet. Cette procédure volontaire a pour but de permettre aux riverains potentiellement impactés par le projet de s'exprimer sur la base d'informations techniques que nous avons pu récolter lors des premiers mois d'études et que nous leur mettons à disposition.

Le présent projet concerne la création du parc éolien de **Boussais** sur la commune de Boussais, sur la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. Ce parc sera composé de **4 aérogénérateurs** et de deux postes de livraison. Les éoliennes auront une puissance unitaire comprise entre 4,2 et 4,5 MW ; la puissance totale du parc sera donc comprise entre **16,8 et 18 MW**.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et la nature des activités exercées, une autorisation environnementale (au titre de l'autorisation d'exploiter ICPE) sera nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août 2011 et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

### Durée de la concertation

La concertation préalable sera ouverte **du 06 mars au 20 mars 2019**. Le bilan de cette concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la fin de la procédure.

### Modalités de la concertation

Un dossier de présentation du projet sera téléchargeable dès le début de la concertation préalable sur un site internet dédié au projet : **[http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet\\_eolien\\_deux-sevres-\(79\)](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_deux-sevres-(79))**

Le public pourra donc s'informer sur les enjeux de ce projet et déposer ses commentaires et/ou poser des questions. Vous pourrez également y retrouver le bilan de la concertation lorsque celui-ci sera rédigé.

Un exemplaire du dossier de consultation et un registre seront mis à disposition dans les mairies concernées par le projet

### Contact & Coordonnées

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de :

- Monsieur Simon LAVAUD, Chef de Projets, Tel : 06.31.57.39.25, email : [simonlavaud@groupevaleco.com](mailto:simonlavaud@groupevaleco.com)